

## NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

### Nouveau statut de la couverture de Prometrium

À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014, Prometrium deviendra un médicament à usage restreint. Ce nouveau statut fait suite à une recommandation du Comité consultatif sur les médicaments et les thérapeutiques du Programme des SSNA (CCMT-SSNA) relativement aux critères suivants : Prometrium est indiqué pour traiter les symptômes de la postménopause chez les femmes intolérantes à la médroxyprogestérone, chez les femmes qui sont à risque d'accoucher prématurément ou pour prévenir les avortements spontanés.

### Changement du statut de la couverture de la vitamine E

À compter du 15 janvier 2015, la vitamine E deviendra un produit à usage restreint par suite d'une recommandation du CCMT-SSNA. La vitamine E administrée par voie orale passera de produit couvert sans restrictions à produit à usage restreint et sera assujettie au critère suivant : indiquée pour traiter la malabsorption de la vitamine E (patient atteint de fibrose kystique). Veuillez noter qu'à compter du 15 janvier 2015, la vitamine E sous forme d'onguent topique sera retirée de la Liste des médicaments (LDM).

### Changement de statut et ajout de produits couverts pour traiter l'acné

Par suite d'une recommandation du CCMT-SSNA, les produits contenant plus de 5 % de peroxyde de benzoyle (voir la liste ci-dessous) sous forme de gel, de lotion, de savon ou de nettoyant ne seront plus couverts à compter du 15 janvier 2015. Cette recommandation du CCMT-SSNA repose sur des données probantes qui indiquent que les produits contenant plus de 5 % de peroxyde de benzoyle ne sont plus efficaces et irritent la peau.

• Panoxyl-10 – Gel 10 %	• Panoxyl-20 – Gel 20 %	• Solugel – Gel 8 %
• Benzoyl - Lotion 10 %	• Panoxyl-10 – Savon 10 %	• Benzac W Nettoyant 10 %

À compter du 15 janvier 2015, d'autres produits contenant 2,5 % de peroxyde de benzoyle figureront sur la LDM.

### Mise à jour de la Liste des médicaments - 2014

Santé Canada maintient à jour la Liste des médicaments (LDM) du Programme des SSNA. Il s'agit de tous les médicaments et produits admissibles destinés à un usage à domicile ou dans le cadre de soins ambulatoires. Grâce à la LDM, les prescripteurs et les fournisseurs de services de médicaments peuvent vérifier quels produits sont admissibles au Programme des SSNA. Au moyen de la LDM, le Programme des SSNA encourage des traitements pharmaceutiques efficaces et optimaux dont le rapport coût-efficacité est approprié pour les bénéficiaires. Nous recommandons aux prescripteurs et aux fournisseurs de services de médicaments de vérifier la LDM régulièrement pour s'assurer de l'admissibilité

des médicaments couverts dans le cadre du Programme des SSNA. La LDM est publiée annuellement, et les changements qui y sont apportés au cours de l'année continueront d'être communiqués au moyen des mises à jour régulières. Vous pouvez consulter cette liste ainsi que les mises à jour régulières sur le site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA (sous le menu Médicaments, cliquez sur **Liste des médicaments** ou sur **Mises à jour**). La version 2014 de la LDM se trouve également sur le site Web de Santé Canada à l'adresse : [www.santecanada.gc.ca/l dm](http://www.santecanada.gc.ca/l dm).

### Demandes de paiement pour Methadose et préparations magistrales de méthadone en solution

Le Programme des SSNA règle les demandes de paiement relatives aux préparations magistrales de méthadone (DIN 00908835) ou, si la réglementation provinciale l'exige, aux solutions de méthadone qui sont offertes sur le marché (p. ex. Methadose) pour traiter la dépendance aux opioïdes.

Pour soumettre une demande de paiement relative à une préparation magistrale de méthadone aux fins de traitement de la dépendance aux opioïdes (pseudo-DIN 0908835), veuillez indiquer en milligrammes (mg) la quantité de médicaments délivrée avant la dilution. Par exemple, si le prescripteur a inscrit 75 mg de méthadone par jour, la demande de paiement doit indiquer la quantité de 75 mg de méthadone.

Pour soumettre une demande de paiement relative à Methadose aux fins de traitement de la dépendance aux opioïdes, veuillez indiquer en millilitres (ml) la quantité de médicaments délivrée avant la dilution. Par exemple, si le prescripteur a inscrit 75 mg de méthadone par jour, la demande de paiement doit indiquer la quantité de 7,5 ml de Methadose (solution orale de 10 mg/ml).

### Bénéficiaires inuits

Nous rappelons aux fournisseurs que deux types de bénéficiaires sont admissibles aux services du Programme des SSNA, soit ceux des Premières nations et les Inuits. Le Programme des SSNA attribue un numéro d'identification qui commence par la lettre N, suivie de 8 chiffres aux bénéficiaires inuits admissibles, et ce numéro ne figure sur aucune carte. Cependant, en ce qui a trait aux bénéficiaires des Premières nations, leur certificat d'Indien inscrit contient un numéro d'identification. De nombreux bénéficiaires inuits des territoires se déplacent vers les centres urbains pour obtenir des soins médicaux. Si un bénéficiaire inuit se présente à votre pharmacie avec sa carte du régime de soins de santé de l'un des territoires, vous pouvez soumettre une demande de paiement au Programme des SSNA à l'aide du numéro qui figure sur cette carte en remplacement du numéro N. Si le bénéficiaire ne connaît pas son numéro N ou n'a pas sa carte du régime de soins de santé d'un territoire, veuillez lui demander une pièce d'identité avec photo sur laquelle figure son nom complet et sa date de naissance, puis communiquez avec le Centre des exceptions pour médicaments pour obtenir de l'aide et confirmer son admissibilité.

## COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

### EXPRESS SCRIPTS CANADA Centre d'appels à l'intention des fournisseurs

*Veillez avoir votre numéro de fournisseur sous la main.*

#### Questions et réinitialisation du mot de passe

1 888 511-4666

#### Heures d'ouverture prolongées - Services de médicaments

Du lundi au vendredi,  
de 6 h 30 à minuit, heure de l'Est.

Les samedis, dimanches et jours fériés,  
de 8 h à minuit, heure de l'Est.

#### Heures d'ouverture prolongées - Services d'ÉMFM

Du lundi au vendredi,  
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,  
à l'exclusion des jours fériés.

#### Demandes de paiement pour services de médicaments et d'ÉMFM

#### Postez les demandes de paiement pour médicaments à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada

Demandes de paiement pour médicaments des SSNA  
C. P. 1353, succursale K, Toronto (Ontario) M4P 3J4

#### Postez les demandes de paiement pour ÉMFM à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada

Demandes de paiement pour équipement médical et  
fournitures médicales des SSNA

C. P. 1365, succursale K, Toronto (Ontario) M4P 3J4

#### Service des relations avec les fournisseurs de services de médicaments et d'ÉMFM et ententes avec les fournisseurs

#### Télécopiez les ententes dûment remplies au

Numéro sans frais suivant : 1 855 622-0669

#### Autre correspondance

#### Postez toute autre correspondance à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada  
5770, rue Hurontario, 10<sup>e</sup> étage  
Mississauga (Ontario) L5R 3G5

#### Formulaires des SSNA

**Téléchargez** les formulaires des SSNA à partir du  
site Web des fournisseurs et des demandes de  
paiement du Programme des SSNA, ou  
communiquez avec le Centre d'appels  
à l'intention des fournisseurs.

[www.provider.express-scripts.ca](http://www.provider.express-scripts.ca)

### PROGRAMME DES SSNA - SERVICES DE MÉDICAMENTS

#### Centre des exceptions pour médicaments

#### DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE pour médicaments

1 800 281-5027 (Français)

1 800 580-0950 (Anglais)

Télécopieur : 1 877 789-4379

#### Bureaux régionaux de Santé Canada

#### DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE Services d'ÉMFM

Alberta	1 800 232-7301
Manitoba	1 800 665-8507
Ontario	1 800 881-3921
Provinces de l'Atlantique	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575
Saskatchewan	1 866 885-3933
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut	1 888 332-9222
Yukon	1 866 362-6717

#### DEMANDES RELATIVES aux médicaments et à l'ÉMFM

Alberta	1 780 495-2694
	1 800 232-7301
Manitoba	1 800 665-8507
Ontario	1 800 640-0642
Provinces de l'Atlantique	1 902 426-2656
	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575
	1 514 283-1575
Saskatchewan	1 306 780-8294
	1 866 885-3933
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut	1 888 332-9222
Yukon	1 866 362-6717

#### Régie de la santé des Premières Nations de la Colombie-Britannique

#### DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE Services d'ÉMFM

Colombie-Britannique	1 888 299-9222
----------------------	----------------

#### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS Services de médicaments et d'ÉMFM

Colombie-Britannique	1 604 666-3331
	1 800 317-7878